

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM DU MONT BLANC, 67 RUE DU MONT BLANC 74700 SALLANCHES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M David Jean Marc, représentant de la société 41494 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe EN FORMATION 1201 ROUTE DU PLATEAU D ASSY 74190 PASSY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M David Jean Marc	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02419 00021215001 53

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Valentin Gourg
Chargé d'Affaires Professionnels
valentin.gourg@creditmutuel.fr

JST14

Lu et approuvé

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM DU MONT BLANC, 67 RUE DU MONT BLANC 74700 SALLANCHES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M David Jean Marc, représentant de la société 41494 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe EN FORMATION 1201 ROUTE DU PLATEAU D ASSY 74190 PASSY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M David Jean Marc	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02419 00021215001 53

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Valentin Gourg
Chargé d'Affaires Professionnels
valentin.gourg@creditmutuel.fr

JST14



Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM DU MONT BLANC, 67 RUE DU MONT BLANC 74700 SALLANCHES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M David Jean Marc, représentant de la société 41494 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe EN FORMATION 1201 ROUTE DU PLATEAU D ASSY 74190 PASSY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M David Jean Marc	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02419 00021215001 53

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Valentin Gourg
Chargé d'Affaires Professionnels
valentin.gourg@creditmutuel.fr

JST14

